



Conseil
consultatif
européen pour
la gouvernance
statistique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} décembre 2011

Les pouvoirs publics doivent eux aussi s'engager à mettre en œuvre le code de bonnes pratiques de la statistique européenne

Alors que la récente révision du code constitue un pas dans la bonne direction, sa mise en œuvre dans le système statistique européen n'est pas à la hauteur des espérances. Avant toute chose, un engagement plus ferme de la part des pouvoirs publics est nécessaire pour que le code soit pleinement mis en œuvre par l'ensemble des acteurs intervenant dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques fiables.

Un certain nombre d'éléments ayant une forte incidence sur l'indépendance professionnelle des instituts nationaux de statistique sont entre les mains des décideurs politiques. Les règles concernant la désignation et l'interruption de fonction du directeur de l'office statistique ou encore l'allocation des ressources, qui dépendent d'une variété de circonstances administratives et politiques dans les différents pays, font partie de ces éléments. Toutefois, seuls les offices statistiques sont considérés comme responsables de la mise en œuvre du code. M. Johnny Åkerholm, président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB), conclut ainsi : «Le code est un excellent outil pour garantir la qualité élevée des statistiques, mais il ne parvient pas jusqu'aux personnes qui fixent l'environnement institutionnel. Cela doit changer. Ceux qui sont chargés de veiller à l'établissement d'un cadre institutionnel solide pour les offices statistiques et à l'adoption de perspectives financières à moyen terme pour garantir les investissements dans les futurs développements doivent prendre conscience de la responsabilité qui est la leur dans le renforcement de la crédibilité des statistiques publiques.»

Le troisième rapport annuel de l'ESGAB adressé au Parlement européen et au Conseil porte essentiellement sur trois principes fondamentaux du code : l'indépendance professionnelle, l'adéquation des ressources et l'engagement sur la qualité. L'ESGAB approuve la récente révision du code de bonnes pratiques et les mesures proposées dans la communication intitulée «Vers une gestion solide de la qualité pour les statistiques européennes» [COM(2011) 211]. Dans son rapport, il présente dix recommandations et prend position sur la mise en œuvre de mesures d'amélioration dans les différents pays. L'ESGAB réaffirme la nécessité de moderniser la législation statistique et de l'appliquer dans l'esprit du code. Il escompte que la décision de la Commission de 1997, qui définit le rôle d'Eurostat, sera mise à jour en priorité. Les instituts nationaux de statistique sont encouragés à intensifier la collaboration au niveau européen et à renforcer le dialogue avec les décideurs politiques et budgétaires. L'ESGAB espère également la mise en œuvre du cadre de gestion de la qualité prévu par le code de bonnes pratiques révisé, et procède à l'évaluation de son premier mandat de trois ans qui est proche de son terme.



ESGAB Secretariat
Eurostat - Bech Building
L-2721 Luxembourg
Telephone: (+352) 4301 36484
Telefax: (+352) 4301 30774
E-mail: estat-ESGAB@ec.europa.eu



Conseil
consultatif
européen pour
la gouvernance
statistique

Contexte
1^{er} décembre 2011

Informations complémentaires

Le rapport 2011 de l'ESGAB 2011, avec une synthèse, est disponible sur son site internet (<http://ec.europa.eu/esgab/>).

Contact pour les médias

Si vous souhaitez un entretien avec le président de l'ESGAB, M. Johnny Åkerholm, veuillez contacter le secrétariat de l'ESGAB: Heli Lehtimäki (estat-esgab@ec.europa.eu), tél. +352 4301-36484.

À propos de l'ESGAB

Le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) a été établi par le Parlement européen et le Conseil en 2008 afin de fournir un panorama indépendant sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne au sein du système statistique européen. Les travaux menés par l'ESGAB ont pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code de bonnes pratiques, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques européennes.

L'ESGAB est composé de sept membres. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel, adressé au Parlement européen et au Conseil, sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques en ce qui concerne la Commission (Eurostat) et le système statistique européen dans son ensemble. L'ESGAB conseille en outre la Commission (Eurostat) sur des mesures appropriées permettant de faciliter ce processus.

Concepts clés

Le **code de bonnes pratiques de la statistique européenne** repose sur 15 principes. Les pouvoirs publics et les autorités statistiques dans l'Union européenne s'engagent à respecter les principes du code, qui couvrent l'environnement institutionnel, les processus et les résultats statistiques. Pour chacun de ces principes, une série d'indicateurs de bonnes pratiques constitue un cadre de référence pour examiner la mise en œuvre du code.

Code de bonnes pratiques:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/quality/documents/CoP_October_2011.pdf.

Système statistique européen (ESS): partenariat entre l'autorité statistique de l'Union, à savoir la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique et autres autorités nationales responsables, dans chaque État membre, de la conception, de la production et de la diffusion des statistiques européennes

(voir: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/ess_eurostat/introduction).



ESGAB Secretariat
Eurostat - Bech Building
L-2721 Luxembourg
Telephone: [+352] 4301 36484
Telefax: [+352] 4301 30774
E-mail: estat-ESGAB@ec.europa.eu